

Séance ordinaire du 12 septembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 12 septembre 2022 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2022-09-12-232

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022
 - B- Procès-verbal de la séance d'ajournement du 8 août 2022
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2022
- 0-5 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2022

- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2022
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2022
- 100-7 Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles – Contribution annuelle 2022
- 100-8 Chemin de la Bergerie – Réglementation applicable

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Opérateur de rétrocaveuse et journalier
- 300-3 Suivi du comité municipal en voirie
 - A- Niveleuse – Climatisation
 - B- Pulvérisation – Ajouts de sections de chemins
 - C- Stationnement municipal
 - D- Chemin Richard - Problématique
- 300-4 Journaliers – Fin période de probation
- 300-5 Travaux – Chemins Paul et Rivière-Gatineau Sud - Programme d'aide à la voirie locale - Volets Redressement et Accélération et Soutien

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
- 400-5 Associations de lacs
- 400-6 Nettoyage des regards d'égouts pluviaux

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2022
- 600-3 Demande de dérogation mineure – 2022-05 – 116 chemin Lafrenière – 83050-4822-72-0582
- 600-4 Service d'urbanisme – Appel de candidatures – Aide inspecteur ou inspecteur adjoint
- 600-5 CPTAQ – Demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture – 80 chemin Lafrenière – Cadastre 4 740 121 – Matricule 83050-4822-50-7681

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Parc de jeux – Entretien des jeux – Rapport d’observation
- 700-2 Fonds régions et ruralité (FRR) 2020-2021
- 700-3 Poste de bibliothécaire – Appel de candidature
- 700-4 Chasse Galerie
- 700-5 Journée de la culture
- 700-6 Toiture du gazebo au Parc des Bâtisseurs
- 700-7 Fête de l’Halloween

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l’unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022

M.B. 2022-09-12-233

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l’unanimité

B- Procès-verbal de la séance d’ajournement du 8 août 2022

M.B. 2022-09-12-234

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Steve Millar, il est résolu d’adopter le procès-verbal de la séance d’ajournement du 8 août 2022, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l’unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2022

Le maire, Steve Lefebvre, a résumé, séance tenante, son rapport d'activités pour le mois d'août 2022.

0-5 Période de questions

Aucune question n'est posée.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Dépôt par la directrice générale du suivi des procès-verbaux et ce, pour information aux membres du conseil.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2022-09-12-235

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyé par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1^{er} août 2022 au 31 août 2022, pour un montant total de 10 624.78 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2022

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2022 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

M.B. 2022-09-12-236

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des virements de crédits telle que déposée par la directrice générale et ce, pour un montant total de 48 880\$.

Adoptée à l'unanimité

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2022

M.B. 2022-09-12-237

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2022 pour un montant total de 83 555.95 \$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2022

M.B. 2022-09-12-238

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2022 pour un montant de 94 725.93 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles

M.B. 2022-09-12-239

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'autoriser le paiement de la contribution annuelle 2022 de la municipalité de Bouchette à la Corporation du parc régional du lac 31 Milles au montant de 19 606.83 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Chemin de la Bergerie – Réglementation applicable

Avis de motion

Le conseiller au siège numéro 5, Steve Millar, annonce ce 12 septembre 2022, qu'un avis de motion est donné et qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2022-343, règlement modifiant les règlements 160 et 229 concernant le chemin de la Bergerie privé.

Le projet de règlement 2022-343 sera déposé à une séance ultérieure.

Steve Millar
Conseiller siège #5

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de d'août 2022.

Comme plusieurs services incendie, certains pompiers ont participé à la levée de fonds au bénéfice de la Fibrose kystique. Une somme de 555\$ a été récoltée lors de la tenue du lave auto.

Bravo aux pompiers volontaires pour leur participation à cette activité.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 **Rapport du directeur des travaux publics**

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois d'août 2022.

300-2 **Opérateur de rétrocaveuse et journalier**

M.B. 2022-09-12-240

Considérant la résolution M.B. 2022-08-01-220 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil du 1^{er} août 2022;

Considérant que par cette résolution, la municipalité procédait à l'embauche de monsieur Henri Taché, comme opérateur de rétrocaveuse et journalier municipal;

Considérant que monsieur Taché ne s'est pas présenté au travail;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2022-08-01-220 visant l'embauche de monsieur Henri Taché car il ne s'est jamais présenté au travail.

Adoptée à l'unanimité

300-3 **Suivi du comité municipal en voirie**

A- Niveleuse – Climatisation

M.B. 2022-09-12-241

Considérant la résolution M.B. 2022-06-06-177 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2022;

Considérant que par cette résolution la municipalité autorisait des travaux sur la niveleuse afin de procéder à l'installation d'un système de climatisation;

Considérant la résolution M.B. 2022-05-02-133 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 2 mai 2022;

Considérant que par cette résolution la municipalité enclenchait les procédures en vue de procéder à l'acquisition d'une nouvelle niveleuse;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2022-06-06-177.

Adoptée à l'unanimité

B- Pulvérisation – Ajouts de sections de chemins

M.B. 2022-09-12-242

Considérant la résolution M.B. 2022-08-08-227 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 août 2022;

Considérant que par cette résolution la municipalité autorisait des travaux de pulvérisation de l'asphalte et ce, pour une partie du chemin de la Rivière-Gatineau sud;

Considérant la recommandation du comité municipal en voirie, à l'effet d'ajouter des sections de chemins à être pulvérisées;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour qu'elle fasse exécuter des travaux de pulvérisation de l'asphalte au début du chemin de la Rivière-Gatineau Sud, des sections asphaltées du chemin Paul et d'une section de la Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles, soit juste avant la section gravier.

Adoptée à l'unanimité

C- Stationnement municipal

M.B. 2022-09-12-243

Considérant la problématique relative au stationnement des voitures lors de la tenue d'activités dans la zone urbaine de la municipalité;

Considérant la recommandation du comité municipal en voirie, à l'effet de procéder à des travaux visant l'ajout de places de stationnement dans la zone urbaine;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater le personnel municipal pour procéder à des travaux visant à dédier une section du terrain de loisirs, sur la rue du Centre, en stationnement municipal.

Adoptée à l'unanimité

D- Chemin Richard - Problématique

Note au procès-verbal

Faisant suite à une recommandation du comité municipal en voirie, le directeur des travaux publics organisera prochainement une rencontre sur le terrain en vue d'analyser une situation problématique sur le chemin Richard. Deux consultants externes, ayant de l'expérience dans ce domaine, seront invités à participer à cette rencontre.

300-4 Journalier – Fin période de probation

M.B. 2022-09-12-244

Considérant la résolution M.B. 2022-05-02-132 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2022;

Considérant que par cette résolution la municipalité procédait à l'embauche de messieurs Denis Carle et Louis Lacroix au poste de journaliers en voirie;

Considérant que ces engagements étaient pour une période probatoire de trois mois;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu de considérer ces deux journaliers comme des employés saisonniers réguliers au sein de l'équipe des travaux publics de la municipalité de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

300-5 Travaux – Chemins Paul et Rivière-Gatineau Sud - Programme d'aide à la voirie locale - Volets Redressement et Accélération

M.B. 2022-09-12-245

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la directrice générale, Claudia Lacroix, de la municipalité représente la municipalité auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Bouchette autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Claudia Lacroix, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée à l'unanimité

Travaux – Chemins Paul et Rivière-Gatineau Sud - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Soutien

M.B. 2022-09-12-246

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la directrice générale, Claudia Lacroix, de la municipalité représente la municipalité auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Bouchette autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Claudia Lacroix, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

M.B. 2022-09-12-247

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser l'achat d'un nouveau moteur pour l'usine d'épuration, moteur pour faire tourner les rotonyles, une dépense approximative de 2 500\$.

Adoptée à l'unanimité

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Site des lagunes

400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques

400-5 Association de lacs

400-6 Nettoyage des regards d'égout pluviaux

M.B. 2022-09-12-248

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu de mandater la directrice générale pour attribuer le contrat de nettoyage des regards d'égouts pluviaux et ce, suite aux résultats de la demande de prix effectuée par l'inspecteur municipal. Il est aussi résolu de mandater l'inspecteur municipal pour qu'il fasse exécuter les opérations nécessaires quant à la vérification et nettoyage au besoin et ce, pour les regards d'égouts sanitaires.

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
-----	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2022

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'août 2022 sont déposées.

600-3 Demande de dérogation mineure – 2022-05 – 116 chemin Lafrenière – 83050-4822-72-0582

M.B. 2022-09-12-249

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires de la propriété sise au 116 Lafrenière;

Considérant que cette demande concerne la construction d'un bâtiment résidentiel dont la superficie d'occupation au sol serait de 5,29%;

Considérant que selon le règlement en vigueur dans la municipalité de Bouchette, le total d'occupation au sol à respecter est de 5%;

Considérant que le bâtiment principal aurait une dimension de 6,09 m (20') X 9.14 m (30'), soit 55,66 m² (599.1 p²);

Considérant que la largeur du terrain est de ± 29,61 m (97') et la profondeur est de ± 37.15 m (121') pour une superficie totale de 1 050.70 m²;

Considérant que le terrain possède un droit acquis quant à sa superficie;

Considérant que le toit, qui est déjà en place sur le terrain, doit être déplacé car il ne respecte pas les marges réglementaires;

Considérant que le bâtiment résidentiel sera construit à une distance de 12 m de sa limite de propriété par rapport au chemin Lafrenière;

Considérant que la distance minimum règlementaire pour la marge avant est de 12 mètres;

Considérant que la marge latérale droite sera de 6,71 m et que la marge latérale gauche sera 12,39 m;

Considérant que le total des marges latérales doit être un minimum de 15 mètres, mais en aucun cas une de ces marges latérales ne pourra être inférieure à 6 mètres;

Considérant la recommandation favorable émise par les membres du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité relativement à cette demande de dérogation mineure;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de répondre favorablement à la demande de dérogation visant la propriété sise au 116 chemin Lafrenière et de permettre la construction d'un bâtiment principal ayant une superficie d'occupation au sol de 5.29% dont les marges devront respectées la réglementation en vigueur.

Il est de plus résolu d'obtenir un certificat émanant d'un arpenteur-géomètre (certificat d'implantation) à l'effet de confirmer que les marges sont respectées et que la superficie d'occupation au sol est au maximum de 5.29%

Adoptée à l'unanimité

600-4 Service d'urbanisme – Appel de candidature – Aide inspecteur ou inspecteur adjoint

M.B. 2022-09-12-250

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour lancer un appel de candidatures pour combler un poste au niveau de l'aménagement et l'urbanisme, soit le poste d'aide à l'inspecteur municipal ou inspecteur adjoint. Le comité de sélection pour cette embauche sera composé des membres suivants : La directrice générale, Claudia Lacroix, le maire, Steve Lefebvre et les conseillers Marc Poirier et Jean Daoust.

Adoptée à l'unanimité

600-5 CPTAQ – Demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture – 80 chemin Lafrenière – Cadastre 4 740 121 – Matricule 83050-4822-50-7681

M.B. 2022-09-12-251

Considérant la demande déposée par monsieur Patrick Kingsbury, pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour la propriété située au 80 chemin Lafrenière, propriété ayant comme cadastre le lot rénové 4 740 121 et ayant une superficie totale de 872.500m² et ce, selon le rôle d'évaluation présentement en vigueur;

Considérant que la municipalité doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAQ), formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant ce type de demande;

Considérant que la demande concerne l'installation d'une roulotte sur cette propriété;

Considérant que la réglementation municipale permet le genre d'utilisation demandée dans la zone touchée par cette demande, soit la zone agricole, A-120;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de Patrick Kingsbury visant l'installation d'une roulotte, soit une utilisation à une fin autre que l'agriculture, pour la propriété située au 80 chemin Lafrenière, propriété ayant comme cadastre le lot 4 740 121 et dont le matricules est le 83050-4822-50-7681.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Parc de jeux – Entretien des jeux – Rapport d’observation

M.B. 2022-09-12-252

Considérant que deux modules de jeux nécessitaient des réparations, soit le remplacement de câbles;

Considérant la rencontre tenue sur place en août 2022 et ce, en présence d’un représentant de Sport loisir Outaouais, organisme ayant produit un rapport d’observation concernant l’état du parc de jeux;

Considérant que suite à cette rencontre, la directrice générale a procédé à la commande de câbles afin de rendre conformes les deux modules de jeux;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d’entériner la dépense relative au remplacement de câbles pour deux modules de jeux, dépense au montant de 3 668\$ plus taxes.

Adoptée à l’unanimité

700-2 Fond régions et ruralité (FRR) 2020-2021

Note au procès-verbal

Les achats de l’ombrière, les bancs et la préparation du terrain pour l’installation du gazebo à l’entrée sud sont en cours.

700-3 Poste de bibliothécaire – Appel de candidature

M.B. 2022-09-12-253

Considérant que la bibliothécaire en poste nous a mentionné qu’elle quitterait son poste;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour lancer un appel de candidatures pour combler le poste de bibliothécaire. Le comité de sélection pour cette embauche sera composé des membres suivants : La directrice générale, Claudia Lacroix, le maire, Steve Lefebvre et le conseiller Jean Daoust.

Adoptée à l’unanimité

700-4 Chasse Galerie

Note au procès-verbal

En toute conformité à la résolution M.B. 2022-05-02-140, un contrat a été octroyé à Les Créations de la Fontaine pour l’exécution des travaux reliés à l’aménagement du terrain aux abords de l’œuvre de la Chasse Galerie.

Travaux subventionnés en partie par l’aide des Fonds régions ruralité 2020-2021 et 2022-2023 et des sommes déjà réservées incluses dans le surplus accumulé affecté.

700-5 **Journée de la Culture**

M.B. 2022-09-12-254

Considérant l'intérêt de monsieur Jules Arseneau à tenir un spectacle dans le cadre des journées de la culture;

Considérant qu'il suggère la tenue d'un spectacle en hommage à George Bassens et ce, le dimanche 2 octobre à la salle municipale;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Steve Millar, il est résolu de répondre favorablement à cette offre. Un budget au montant de 200\$ est autorisé pour cette activité.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Un grand merci à la Coopérative de solidarité de Bouchette qui sera responsable de tenir le service de la cantine lors de ce spectacle.

700-6 **Toiture du gazebo au Parc des Bâtisseurs**

M.B. 2022-09-12-255

Considérant que la toiture du gazebo au Parc des Bâtisseurs doit être refaite;

Considérant que des crédits au budget 2022 ont été prévus pour cette dépense;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Steve Millar, il est résolu de retenir les services de monsieur André Sicard pour procéder à la réparation de la toiture du gazebo au Parc des Bâtisseurs, remplacement du bardeau de cèdre par de la tôle.

Adoptée à l'unanimité

700-7 **Fête de l'Halloween**

M.B. 2022-09-12-256

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de débloquer un budget de 4 000\$ pour procéder à certains achats en vue du montage de la maison hantée pour la fête de l'Halloween, activité tenue par le Comité des loisirs de Bouchette habituellement.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 **Albatros Vallée-de-la-Gatineau (Maniwaki) - Demande de soutien financier**

M.B. 2022-09-12-257

Considérant la demande de don reçue de l'organisme Albatros Vallée-de-la-Gatineau et ce, pour l'année 2022;

Considérant que les membres du conseil désirent continuer à soutenir cet organisme;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de verser la somme de 200\$ au mouvement Albatros Vallée-de-la-Gatineau (Maniwaki) comme soutien financier pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

800-2 – Traçage de lignes sur la patinoire pour le jeu pickleball

Note au procès-verbal

Des recherches et vérifications doivent être faites afin de pouvoir répondre favorablement à cette demande et ce, par rapport à la sécurité.

800-3 Comité des loisirs de Bouchette et Cameron inc. – Demande de rencontre

Une rencontre se tiendra prochainement avec les membres du Comité des loisirs de Bouchette et tous les membres du conseil.

800-4 Jean-François Chabot - auteur

M.B. 2022-09-12-258

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu pour procéder à l'achat de 3 exemplaires du roman de monsieur Jean-François Chabot, « Chimères d'un peuple : Le chapelet noir », un pour la collection locale à la bibliothèque et deux pour tirage.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Remerciement pour les tables de pique-nique
- Remerciements pour l'implication des employés
- Politique de remboursement – Fête nationale
- Problématique d'entrée
- Suivi des signalements
- Mesure hydrométrique
- Suivi réglementation bandes riveraines

Note au procès-verbal

Les représentants de la paroisse tiennent à remercier la municipalité pour les tables de pique-nique ainsi que l'implication des employés municipaux pour la préparation de leur activité (souper de dorés) ainsi que lors du nettoyage de l'emplacement après la tenue de l'activité.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2022-09-12-259

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de lever la présente séance à 19h55.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière